

**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE
CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ÈME} CONCOURS**

SESSION 2026

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve écrite de français comportant :

- à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
- des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

Durée : 1 h 30

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce document comprend 4 pages, y compris celle-ci.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Handicap : comment les groupes de pair-aidance ont fait leurs preuves à Paris

5 Les agents en situation de handicap échangent sur leur vécu professionnel et trouvent des réponses à leurs difficultés grâce à des groupes d'entraide.

10 Les groupes de partage d'expériences entre patients ont depuis longtemps fait leurs preuves dans les domaines de la santé mentale et de l'addiction. Appliquée au handicap, cette approche s'avère tout aussi pertinente. Au sein de la ville de Paris, ces groupes dits de « pair-aidance » ont été impulsés par une cadre, Line Lobel, cheffe du pôle « appui transverse » du service facturier à la direction des finances et des achats (DFA), elle-même bègue.

15 Quatre communautés d'entraide sont actives : un groupe de quinze agents porteurs de différents handicaps à la DFA (créé en février 2023), un groupe de treize personnes composé d'agents sourds signant* à la direction des espaces verts et de l'environnement (lancé en avril 2024), un groupe à la direction de l'urbanisme (constitué fin 2024) et un autre au centre des transitions professionnelles (initié en avril 2025), qui rassemble des agents en reconversion et reclassés.

20 Au sein de ces espaces de parole, « les échanges fusent et des solutions ressortent quand on est avec des alter ego, parce que les autres savent de quoi on parle », assure Line Lobel. La présence du référent « handicap » de la direction, qui coanime le groupe avec un agent en situation de handicap, permet ensuite un traitement des situations individuelles et une remontée auprès de la DRH des problématiques collectives identifiées. « Je fournis les réponses, les solutions et quand des besoins émergent, j'assure le relais », indique Valérie Ashrafi, cheffe de projet « qualité de vie au travail » et référente « handicap » de la DFA.

25 Rédaction d'une plaquette

Les agents choisissent les thématiques abordées lors des ateliers mensuels. Il peut s'agir de difficultés d'intégration au sein d'une équipe, d'expériences de mobilité et de formation, de la meilleure manière de parler de son handicap, des dispositifs d'accompagnement mobilisables au sein de la collectivité...

30 « Ces groupes nous ont ouvert les yeux. On s'est rendu compte que les compensations n'étaient pas forcément mises en place, que beaucoup d'agents ne connaissent pas leurs droits ou la manière de les mobiliser. Certains sont très isolés », explique Mélanie Duval, chargée de mission « handicap ». A la DFA, les rencontres ont conduit à la rédaction d'une plaquette « Parler de son handicap ou pas : telle est la question », destinée aux encadrants et aux nouveaux agents, ainsi qu'à la création d'un « serious game » reprenant dix situations de travail vécues visant à les faire comprendre aux collègues et à leur donner des conseils pour réagir de manière plus inclusive.

Recours à des interprètes

40 A la direction des espaces verts, le groupe de pair-aidance a révélé les difficultés rencontrées par certains agents sourds pour l'écriture, leur langue maternelle étant la langue des signes. A la suite de quoi, des formations d'apprentissage et de perfectionnement en français écrit ont été mises en place. Le recours à des interprètes en langue des signes a également été systématisé.

45 « Ces ateliers participent à rompre l'isolement des agents. Ils se sentent davantage pris en compte », assure Elisabeth Antonescu, référente « reconversion, handicap et transition professionnelle » à l'initiative de ce groupe de pair-aidance. « Donner un espace de parole à des agents, sans contrôle de ce qui se dit et de ce qui va en ressortir, qui plus est sur le temps de travail, n'est pas toujours compris ni accepté par les directions », reconnaît Mélanie Duval. Ce qui n'empêche pas le dispositif d'essaimer, lentement mais sûrement.

*signant : qui utilise la langue des signes française pour communiquer

QUESTIONS

Les questions peuvent être traitées dans l'ordre qui vous convient, mais doivent être clairement identifiées par leur numéro.

I. QUESTIONS SUR LE TEXTE (13 points)

Les réponses aux questions suivantes devront être entièrement rédigées. Vous veillerez à formuler vos réponses en vous dégageant des mots du texte, sauf indication contraire.

Question 1 (1 point)

D'après le texte, que veut dire l'auteur par l'expression suivante : « ce qui n'empêche pas le dispositif d'essaimer, lentement mais sûrement » ? (L.47-48)

Question 2 (6 points)

D'après le texte,

- a) Que signifie la notion de « pair-aidance » ? (L.9) (2 points)
- b) Comment est mise en œuvre la pair-aidance par les agents de la Ville de Paris ? (2 points)
- c) Quels sont les bénéfices de ce dispositif dans l'environnement de travail ? (2 points)

Question 3 (1 point)

Quelles sont les personnes concernées par ce dispositif de pair-aidance ?

Question 4 (3 points)

- a) Quelles sont les compensations qui peuvent être mises en place ? Expliquez. (2 points)
- b) D'après le texte, est-ce que déclarer son handicap est une obligation pour les agents ? (1 point)

Question 5 (2 points)

Quels sont les objectifs du « serious game » présenté dans le texte ? (L. 35)

II. QUESTIONS DE GRAMMAIRE, VOCABULAIRE ET ORTHOGRAPHE (7 points)

Question 6 (1,5 point)

Précisez la nature des 3 mots ci-dessous extraits du texte. Indiquez si la proposition grammaticale qui les accompagne est un homonyme, un synonyme ou un antonyme.

Appuyez-vous sur l'exemple ci-dessous :

Preuves (L7.) : démonstrations

Réponse : nature = nom – démonstrations = synonyme

- a) Fuser (L. 17) : jaillir
- b) Dans (L. 7) : dent
- c) Nouveaux (L. 34) : expérimentés

Question 7 (1 point)

Remplacez les mots suivants dans le texte ci-dessous.

Recopiez ces mots sur votre copie selon leur place dans le texte : facile – désigner– publics – centrales

Une obligation existe de _____ un référent handicap au sein des administrations _____, des services déconcentrés et des établissements _____ et de garantir leur identification et leur accès _____ pour chacun des agents en situation de handicap.

Question 8 (2,5 points)

« Donner un espace de parole à des agents, sans contrôle de ce qui se dit et de ce qui va en ressortir, qui plus est sur le temps de travail, n'est pas toujours compris ni accepté par les directions ». (L.45-47)

- a) Remplacez la locution adverbiale « qui plus est » par un synonyme. (0,5 point)
- b) Quelle idée renforce-t-elle ? (1 point)
- c) Mettez la phrase à la forme active. (1 point)

Question 9 (2 points)

Dans le texte ci-dessous, certains mots sont mal orthographiés. Corrigez ces mots sur votre copie dans l'ordre du texte :

L'esprit critique n'est pas une compétence mais une posture intellectuelle qui permet de questionner le monde, d'analysé et évalué les informations.

Cette année, plus de 1 800 jeunes, lycéens et membres du Conseil régional des jeunes de Nouvelle-Aquitaine auront l'opportunité de suivre un parcours en ligne, nommé Cogito, qui vise à faire de l'esprit critique un socle commun pour tous. Cette formation de 18 heures, créé par le collectif indépendant L'Esprit critique, propose aux jeunes d'étudier « les outils qui font qu'on réfléchit de manière logique et par soi-même ». Divisée en trois niveaux, elle inclut des connaissances, des exercices pratiques, des mises en situation... et ceux qui la suivent recevront au final une certification.

Cette expérimentation, sans lien avec l'Éducation nationale, est représentative de la volonté de nombreux acteurs éducatifs de « former des citoyens éclairés et capables de mieux appréhender les enjeux complexes du monde actuel ».

D'après *Le journal de l'Animation*